



ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2024-162 Conseil municipal du 16 décembre 2024

Le **Lundi Seize Décembre Deux Mil Vingt Quatre à Dix Neuf Heures**, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Rémy ORHON, Maire d'Ancenis-Saint-Géréon.

Présents : Rémy ORHON, Mireille LOIRAT, Gilles RAMBAULT, Fanny LE JALLE, Florent CAILLET, Myriam RIALET, Bruno DE KERGOMMEAUX, Laure CADOREL, André-Jean VIEAU, Mélanie COTTINEAU, Renan KERVADEC, Marine MOUTEL-COCHAIS, Sébastien PRODHOMME, Monique GOISET, Johanna HALLER, Olivier AUNEAU, Arnaud BOUYER, Sylvie ONILLON, Bruno FOUCHER, Isabelle BOURSE, Patrice GOUDE, Vivien BRANCHEREAU, Régis ROUSSEAU, Julie AUBRY, Sarah ROUSSEAU, Camille FRESNEAU, Olivier BINET, Séverine LENOBLE, Cécile BERNARDONI et Nicolas RAYMOND conseillers municipaux.

Absent(e)s : Carine MATHIEU, Katharina THOMAS

Excusée(s) : Anthony MORTIER, Fabrice CERISIER, Nabil ZEROUAL

Pouvoirs : Anthony MORTIER à Bruno FOUCHER, Fabrice CERISIER à Florent CAILLET, Nabil ZEROUAL à Nicolas RAYMOND

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents ou représentés : 33
Date de la convocation : 09 décembre 2024
Date de la publication : 18 décembre 2024

2024-162 FINANCES – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES – ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Rapporteur : Gilles RAMBAULT

Préalablement au vote du budget primitif 2025, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de 2024.

Afin d'assurer la continuité de service, l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales définit les conditions dans lesquelles les dépenses d'investissement peuvent être réalisées avant l'adoption du budget primitif :

- « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du

quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette »,

- « l'autorisation [...] précise le montant et l'affectation des crédits »,
- « Les crédits correspondants [...] sont inscrits au budget lors de son adoption ».

Dans ce cadre, et au regard des engagements opérationnels à venir, il est nécessaire de prévoir les autorisations maximales, pour les affectations suivantes :

1/ au titre du budget principal :

Dépenses	Crédits ouverts* en 2024	Montant 1/4 investissement	Montant de l'autorisation d'engagement avant le vote du BP 2025
Chap. 1100 R_Equipements techniques	115 050,00 €	28 762,50 €	28 000,00 €
Chap. 1200 R_Flotte véhicules et engins	360 000,00 €	90 000,00 €	90 000,00 €
Chap. 1300 R_Equipements administratifs	216 468,00 €	54 117,00 €	20 000,00 €
Chap. 2100 R_Equipements enfance	86 932,00 €	21 733,00 €	19 000,00 €
Chap. 4200 R_Sports	58 000,00 €	14 500,00 €	9 000,00 €
Chap. 3200 R_Culture	7 800,00 €	1 950,00 €	1 900,00 €
Chap. 6000 R_Rénovation des Bâtiments et équipement	919 700,00 €	229 925,00 €	229 000,00 €
Chap. 7200 R_Cimetières	36 800,00 €	9 200,00 €	9 000,00 €
Chap. 8000 R_Eclairage public (renouvellement)	127 150,00 €	31 787,50 €	30 000,00 €
Chap. 8100 R_Rénovation de la voirie	1 152 930,00 €	288 232,50 €	288 000,00 €
Chap. 8300 R_Environnement - espaces verts	104 850,00 €	26 212,50 €	25 000,00 €
Chap. 3101 P_Rehabilitation château	300 000,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €
Chap. 4100 EQUIPEMENTS SPORTIFS	10 000,00 €	2 500,00 €	- €
Chap. 5500 P_Budget participatif	80 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Chap. 6001 P_PPI toitures	170 000,00 €	42 500,00 €	40 000,00 €
Chap. 6100 P_Renovationh énergétique patrimoine bâ	270 000,00 €	67 500,00 €	65 000,00 €
Chap. 6102 P_CS Bois Jauni renovation thermique ACC	281 485,00 €	70 371,25 €	70 000,00 €
Chap. 6200 P_Accessibilité	321 000,00 €	80 250,00 €	80 000,00 €
Chap. 6300 P_Regroupement CTM	50 000,00 €	12 500,00 €	
Chap. 7003 P_Secteur de la Gare	1 400 900,00 €	350 225,00 €	
Chap. 7004 P_Secteur de la Gilarderie	75 000,00 €	18 750,00 €	10 000,00 €
Chap. 7005 P_Centre historique	45 000,00 €	11 250,00 €	
Chap. 7006 P_Quartier Moutel-Corderie	33 000,00 €	8 250,00 €	
Chap. 7100 P_Opérations foncières et urbanismes	416 815,00 €	104 203,75 €	104 000,00 €
Chap. 7201 P_Extension cimetière du tertre	30 000,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €
Chap. 8201 P_Amenagement BD BAD Bruckeneau	20 000,00 €	5 000,00 €	
Chap. 8202 P_Amenagement carrefour Tournebride	955 000,00 €	238 750,00 €	
Chap. 8400 P_Amenagements urbains	15 000,00 €	3 750,00 €	
Chap. 8401 P_Video protection	110 000,00 €	27 500,00 €	
Chap. 8502 P_SDAEP plan d'actions	215 000,00 €	53 750,00 €	
Chap. 9000 P_Tourisme et patrimoine touristique	40 000,00 €	10 000,00 €	
Chap. 9001 P_Mise en valeur du patrimoine	118 064,00 €	29 516,00 €	8 400,00 €
Chap. 27 Autres immobilisations financières	150 000,00 €	37 500,00 €	37 500,00 €
TOTAL	8 291 944,00 €	2 072 986,00 €	1 266 300,00 €

*Hors reste à réaliser

2/ au titre du budget annexe théâtre :

Dépenses	Crédits ouverts* en 2024 en € HT	Montant 1/4 investissement en € HT	Montant de l'autorisation d'engagement avant le vote du BP 2025 en € HT
Chap 20 Immobilisations incorporelle	1 700,00 €	425,00 €	- €
Chap 21 Immobilisations corporelle	140 665,74 €	35 166,44 €	10 000,00 €
Chap 23 Immobilisation en cours	3 200,00 €	800,00 €	800,00 €
TOTAL	145 565,74 €	36 391,44 €	10 800,00 €

*Hors reste à réaliser

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1612-1 ;

VU le Code des juridictions financières, et notamment son article L. 232-1 ;

VU la délibération n° 2024-014 du conseil municipal du 12 février 2024 approuvant le budget primitif de l'exercice 2024 ;

VU la délibération n°2024-088 du conseil municipal du 8 juillet 2024 approuvant le budget supplémentaire du budget principal de l'exercice 2024 ;

VU la délibération n°2024-089 du conseil municipal du 8 juillet 2024 approuvant la décision modificative n° 1 du budget annexe théâtre ;

VU la délibération n°2024-110 du conseil municipal du 7 octobre 2024 approuvant la décision modificative n° 1 du budget principal ;

VU la délibération n°2024-118 du conseil municipal du 7 octobre 2024 approuvant le budget supplémentaire du budget annexe théâtre de l'exercice 2024 ;

VU la délibération n°2024-135 du conseil municipal du 19 novembre 2024 approuvant les décisions modificatives n°2 du budget principal et du budget annexe théâtre;

CONSIDÉRANT l'approbation du budget primitif pour 2025 à intervenir en mars 2025 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'engager et de réaliser certaines prestations avant le vote du budget primitif ;

Après avis de la commission finances, ressources humaines et tranquillité publique du 5 décembre 2024 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

Présents ou représentés : 33

Votants : 33

Abstentions : 0

Exprimés : 33

Pour : 33

Contre : 0

AUTORISE monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2025 du budget principal et des budgets annexes susmentionnés dans la limite des autorisations indiquées ci-dessus.

AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait,
Le Maire,
Rémy ORHON



Les secrétaires de séance,
Johanna HALLER



Cécile BERNARDONI



Nicolas RAYMOND

